



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 13 FEVRIER 2024

Le 13 février deux mil vingt-quatre, à dix-sept heures, en la salle du Conseil, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal de l'Action Sociale, sous la présidence d'Armel GOURVIL, Président du C.C.A.S.

Date de la convocation du Conseil d'administration : 2 Février 2024

Étaient présents : Armel GOURVIL, Pascale ALBERT, Chantal VAUTRIN, Yveline TREBAOL, Jacques RIOU, Maurice LUCAS, Philippe ABALAIN.

Étaient absent(s) excusé(s) : Catherine PREMEL-CABIC (absente), Myriam BOUGARAN (absente), Geneviève LAURENT (absente et excusée), Tayeb-Alexandre S'HIEH, Inspecteur principal des Finances publiques (excusé).

Assistaient au Conseil d'administration du C.C.A.S : Manon LERAND, Directrice générale des services, Yves-François COLLIOU, responsable des Finances - Ressources Humaines, Anne - Lise JACOLOT, responsable du C.C.A.S.

Le secrétariat a été assuré par Chantal VAUTRIN.

Début de séance : 17h15

La Vice-Présidente du C.C.A.S soumet le Procès-Verbal du cinq décembre deux mille vingt-trois à l'approbation du Conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration vote à l'unanimité le procès-verbal du Conseil d'administration du 5 décembre deux mille vingt-trois.

Délibération n°2024-01 relative à l'approbation du Compte Administratif 2023.

Rapporteur : Pascale ALBERT

La Vice-Présidente du C.C.A.S, fait lecture du Compte Administratif du Budget du C.C.A.S de Bohars pour l'Exercice 2023.

Celui-ci s'établit, à la section de fonctionnement, à la somme 31 802.48 € en Dépenses et à la somme de 42 575.20 € en Recettes.

La balance générale fait apparaître un résultat global excédentaire de 10 772.72€.

La Section d'Investissement n'enregistre aucun mouvement pour l'année 2023.

Monsieur Le Président, sorti de la salle, Madame Pascale ALBERT, Vice-Présidente, prend la présidence de l'Assemblée pour ce vote.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2023, tel que décrit dans le document annexé à la présente délibération.

Délibération n°2024-02 relative à l'approbation du Compte de Gestion 2023.

Rapporteur : Yves-François COLLIOU, responsable finances-ressources humaines

En l'absence de Monsieur Tayeb-Alexandre S'HIEH, Inspecteur principal des Finances publiques, Yves-François COLLIOU, responsable des Finances-Ressources Humaines présente le Compte de Gestion 2023 transmis par l'Inspecteur principal des Finances Publiques.

En application des textes en vigueur en matière de comptabilité publique, Monsieur le Trésorier de Brest métropole, sollicite le Conseil d'Administration pour l'approbation de son Compte de Gestion 2023 pour le budget du C.C.A.S.

Le conseiller aux décideurs locaux de la Direction départementale des Finances publiques pour la commune de Bohars, présente le compte de gestion du comptable public pour l'Exercice 2023.

Les principaux équilibres financiers sont constatés de la manière suivante :

- Le compte de gestion pour 2023 présente un excédent de fonctionnement de 5 083.76 € issus de la réalisation de 36 886.24 € de recettes et de 31 802.48 € de dépenses de fonctionnement;
- L'excédent de fonctionnement reporté est de 5 688.96 €
- Le résultat global de clôture pour l'Exercice 2023 est un excédent de 10 772.72 €. C'est un montant qui sera affecté au Budget Primitif 2024 article 002.
- Aucune opération en investissement n'est constatée à l'issue de l'Exercice 2023.

D'un point de vue prudentiel, il est attiré l'attention des membres du Conseil d'Administration qu'au-delà de 30 000€ de budget, les recettes actuelles de l'année ne permettent pas d'assurer un équilibre sans utiliser les excédents des années antérieures. A l'issue de l'Exercice 2023, la moitié de l'Excédent a déjà été consommée. Au-delà, il conviendra de trouver des ressources de fonctionnement nouvelles pour assurer l'équilibre du Budget du C.C.A.S.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion 2023.

Délibération n°2024-03 relative à l'affectation du Compte de Résultat de l'Exercice 2023

Rapporteur : Anne-Lise JACOLOT, responsable du C.C.A.S.

Le Conseil d'Administration est appelé à délibérer sur l'Affectation du Résultat de fonctionnement de l'Exercice 2023 du Budget du C.C.A.S.

Les Résultats de l'Exercice 2023 du Budget du C.C.A.S sont les suivants :

→ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice hors résultat reporté de l'exercice antérieur=excédentaire :	5 083.96 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur excédent (ligne 002 du Compte Administratif)	5 688.96 €
Résultat de clôture 2023 à affecter = excédent :	10 772.72 €

→ Solde global d'exécution de la section d'investissement :

La comptabilité M 57 prévoit que l'Excédent de Fonctionnement doit permettre de couvrir le besoin de financement net de la Section d'Investissement.

Au Compte Administratif 2023, le solde d'exécution de la Section d'Investissement est à zéro.

Il n'y a donc pas d'obligation d'affecter le Résultat de Fonctionnement en Section d'Investissement.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation obligatoire à l'exécution du virement à la Section d'Investissement (compte 1068) : 0 €
- Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : 0 €
- TOTAL au 1068 : 0 €
- Report en fonctionnement (002) : 10 772.72 €

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve l'Affectation du Résultat de l'Exercice 2023 du Budget C.C.A.S de Bohars.

Délibération n°2024-04 relative au Vote du Budget Primitif 2024.

Rapporteur : Anne-Lise JACOLOT, responsable du C.C.A.S

Il est donné lecture des propositions de crédits inscrites au Budget Primitif du C.C.A.S pour l'Exercice 2024.

Ce Budget, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme 43 100.00 € en Section de Fonctionnement et à la somme de 500.00 € en Section d'Investissement, se décline comme suit :

1. Section de Fonctionnement : 43 100.00 €

Dépenses :

- Chap.011 - Charges à caractère général : 34 600.00 €.
- Chap. 65 - Autres charges de gestion courante : 8 500.00 €.

Recettes :

- Chap. 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 10 772.72 €
- Chap. 70 – Produits des services du domaine : 21 500.00 €.
- Chap. 74 – Dotations – subventions :10 727.28 €.
- Chap. 75 – Produits divers de gestion courante : 100.00 €.

2. Section d'Investissement : 500.00€

Dépenses :

- Chap. 27 – Autres immobilisations financières : 500.00 €.

Recettes :

- Chap. 27 – Autres immobilisations financières : 500.00 €.

Le Président du C.C.A.S pose la question aux membres du C.C.A.S : « Avez-vous des questions sur le Budget Primitif de l'année 2024 ? »

Un des membres demande les missions de la Roulotte. La responsable répond que le centre social de la Roulotte a pour vocation une billetterie sociale pour les Gens du Voyage. La commune verse une participation financière. Elle occupe une aire de passage de 72 heures.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif du C.C.A.S pour l'Exercice 2024 tel que décrit dans le document annexé à la présente délibération.
Le Président du C.C.A.S.

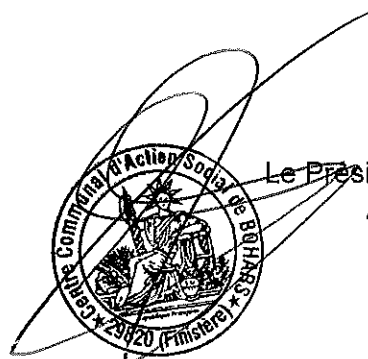
Informations et Questions diverses

La Vice-Présidente rappelle les différentes actions menées dans le courant de l'année ainsi que les futures actions :

- 17 Février 2024 : Thé dansant au profit du Téléthon.
- 25 Février 2024 : Les Tréteaux Solidaires en présence d'Yvon Etienne et Patrick Péron à l'Espace Roz-Valan au profit de la petite Anna (atteinte du Syndrome de RETT).
- 3^{ème} session Ateliers Numériques : « A la découverte du smartphone » à partir du 28 mars jusqu'au 6 juin.
- 4 Octobre 2024 : Pré-finale des Tréteaux Chantants à Guilers.
- 12 au 19 Octobre 2024 : Voyage Séniors au Domaine de Pelvezy au Périgord Noir en Dordogne.
- 25 Octobre 2024 : Repas des Aînés.

Fin de séance à 17h45.

La secrétaire de séance
Chantal VAUTRIN



Le Président du C.C.A.S
Armel GOURVIL